

MAIRIE DE LA FALAISE



Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Département des Yvelines
Canton de Limay

TAP

(Temps d'Activités Périscolaires)

Inscription 2016/2017

Engagement annuel

pour une meilleure organisation de ce temps

Nom et prénom de l'enfant :

Section/Classe :

Assistera aux TAP organisés les vendredis de 13h30 à 16h30

Modalités de sortie des TAP :

Article II.3 du règlement intérieur Temps d'Activités Périscolaires

- Est inscrit à la garderie périscolaire des vendredis de 16h30 à 18h30
- Est autorisé à rentrer à 16h30 accompagné tel qu'autorisé dans la Fiche de sécurité
- Est autorisé à rentrer à 16h30 seul (enfant de primaire seulement - cf cadre ci-dessous)

■ **Autorisations parentales**

Je soussigné(e),

Responsable légal de l'enfant ci-dessus désigné :

- M'engage à le faire participer à toutes les activités proposées tout au long de l'année scolaire
- Autorise celui-ci à rentrer seul et de façon autonome après les TAP les vendredis à 16h30
- Prend note qu'il sera amené à effectuer des déplacements à pied
- Autorise les photographies dans le cadre des TAP afin d'illustrer des supports de communication municipaux (flash, site internet...) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon enfant à titre gratuit (ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale).

■ **Récépissé de réception du Règlement intérieur Temps d'Activités Périscolaires**

M. et/ou Mme

A/ont pris connaissance du « Règlement Intérieur TAP » en vigueur au 1^{er} septembre 2016

À La Falaise, le

Signature du ou des parents